

2014-3165
2014-09-02

**WILSON®
SEVIN®
Insecticide en poudre
pour le jardin**

Tue les fourmis, les chenilles, les chrysomèles, les perce-oreilles
et beaucoup d'autres insectes sur les légumes, les
fleurs et les plantes ornementales.

DOMESTIQUE

N° DHOM. 12135 LOI P.A.

GARANTIE : carbaryl 5,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

500 g (1 kg)

Sure-Gro IP Inc. / Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.
C.P. 21001, Brantford, ON N3R 7W9
1 800 268-2806

MODE D'EMPLOI : Appliquer lorsque les insectes ou leurs ravages font leur apparition. Répéter le traitement à des intervalles de 7 à 10 jours au besoin. Appliquer une mince pellicule uniforme de poudre sur le dessus et le dessous des feuilles alors que l'air est calme, de préférence tôt le matin ou durant la soirée.

LÉGUMES : Asperges, aubergines, betteraves, brocolis, carottes, céleri, choux, choux chinois, choux de Bruxelles, choux frisés, choux-fleurs, choux-raves, citrouilles, courges, cresson, endives, épinards, haricots, laitue, maïs, moutarde, navets, panais, persil, pissenlits, poirées, pois, poivrons, pommes de terre, radis, raifort, salsifis, tomates. Tue les altises, cercopes, chrysomèles (adultes) des racines du maïs, chrysomèles du concombre, cicadelles, coccinelles mexicaines des haricots, criocères de l'asperge, fausses-arpeneteuses du chou, légionnaires, noctuelles de la tomate, piérides du chou, punaises de la courge, punaises fétides, punaises ternes, pyrales du maïs, sphinx, vers de l'épi du maïs, vers-gris. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte d'aucune culture vivrière, sauf dans le cas des cultures suivantes : choux chinois, choux frisés, cresson, endives, épinards, fanes de betteraves, laitue frisée, moutarde en feuilles, navets, panais, pissenlits, poirées et salsifis qui exigent un intervalle de 14 jours entre le dernier traitement et la récolte.

FRUITS : Fraises, framboises et vignes, pour lutter contre les cercopes, cicadelles, enrouleuses, mouches des fruits, pucerons, scarabées japonais, tordeuses de la vigne. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la cueillette.

PLANTES ORNEMENTALES (fleurs, arbustes, vivaces) : Tue les arpeneteuses, chenilles burcicoles, cicadelles, cochenilles, enrouleuses, kermès, livrées, mineuses, psylles, pucerons, punaises, punaises réticulées, scarabées japonais, spongieuses, tenthrèdes-limaces du rosier, thrips et beaucoup d'autres. Ne pas appliquer sur la vigne vierge grimpante, la vigne vierge du Japon ou le lierre grimpant.

Sentiers des fourmis : Saupoudrer sur les sentiers de fourmis en appliquant 250 g par 10 m². Ne pas arroser avec de l'eau pendant 2 jours. Si nécessaire, répéter 2 à 3 semaines plus tard. **Nids de fourmis :** Appliquer la poudre sur le dessus et aux alentours de chaque nid de fourmis.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux s'il est avalé, inhalé ou absorbé à travers la peau. Se laver à fond après l'avoir utilisé. Ne pas contaminer les aliments pour animaux et pour humains, les étangs ou les cours d'eau. Très toxique pour les abeilles. Éviter toute application sur les fleurs des plantes florales et fruitières.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles coméennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. **En cas d'ingestion,** appeler un centre

antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : SEVIN[®] est un inhibiteur modéré et réversible de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1-800-268-2806. www.pthomeandgarden.com

Wilson[®] Sure-Gro IP Inc. / Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.

SEVIN[®] marque de commerce déposée du groupe Bayer/ Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))